Mairie de RESTINCLIERES
1, place de la République
34 160 RESTINCLIERES

Tel : 04.67.86.60.02

Département	Commune	N° dossier
HÉRAULT	**RESTINCLIERES**	**18112**

Adresse du terrain :	**Grand rue – RD 171**

CREATION DU NOUVEAU CIMETIERE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

VRD.9 – Cadre du mémoire technique

Date : OCTOBRE 2018

B.E.T. S.E.R.I.
Maîtrise d'œuvre VRD

134, rue de Font Caude
34080 MONTPELLIER

Tél : 04-67-12-85-00
Fax : 04-67-12-85-01
seri34@beseri.fr

	MODIFICATIONS	DATE :	INDICE :	AUTEUR :
DRESSÉ PAR : B.S.				
VÉRIFIÉ PAR : B.S.				

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

CREATION DU NOUVEAU CIMETIERE

Informations sur le Maître d'Ouvrage :

Nom : ..... Mairie de RESTINCLIERES
Adresse : ..... 1, Place de la République
CP : 34160
Ville : ..... RESTINCLIERES
Tél : 04.67.86.60.02

Informations sur le Maître d'Œuvre :

Nom : ..... BET SERI
Responsable projet : ..... Bruno SOUFFLET
Adresse : ..... 134 rue de Font Caude
CP : 34080
Ville : ..... MONTPELLIER
Tél : 04 67 12 85 00
Courriel : ..... seri34@beseri.fr

Informations sur le dossier :

Localisation du chantier : ..... Grand rue – RD171 – 34160 RESTINCLIERES
Nature de la consultation : ..... DT
Date de la consultation : ..... 14 février 2018
N° consultation du téléservice : 2018021402579DE0

Informations sur la localisation du chantier :

Liste des exploitants concernés par l'emprise du chantier :

EXPLOITANT	COORDONNÉES	SUIVI	RÉPONSE
ENEDIS-DRLARO- MH Languedoc-Roussillon mail XML CHEZ PROTYS P0130 CS 90125 27091 - EVREUX CEDEX 9 Sensible Commentaires:	000000000047qS1.ENEDIS@demat.protys.fr Tél: 0466599419 Urgence: 0181624701 Dommage: 0176614701	*Document 302692995* Envoyé le 14/02/2018	
Christophe MALLET - MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE site DAT POLE CADOULE ET BERANGE - ECLAIRAGE TSA 70011 SOGELINK 69134 - DARDILLY CEDEX Sensible	3m-pole-cadoule-berange-ecl@demat.sogelink.fr Tél: 0662873463 Urgence: 0499740279 Dommage: 0499740279	*Document 302693002* Envoyé le 14/02/2018	
Xavier VANDAMME - AQUALTER ALTEAU HERAULT site chez SOGEDATA TSA 40111 69949 - LYON CEDEX 20 Non sensible	aqualter-sud@delegation.sogedata.fr Tél: 0467042679 Urgence: 0467042679 Dommage: 0467042679	*Document 302693001* Envoyé le 14/02/2018	
Agence technique départementale site chez SOGELINK TSA 70011 69134 - LYON CEDEX 20 Non sensible	cg-herault-lunel-2@delegation.sogedata.fr Tél: 0467678310 Urgence: Dommage: 0467678310	*Document 302693003* Envoyé le 14/02/2018	
BRL Exploitation Garons site TSA 70011 69134 - DARDY Cedex Non sensible	brl-garons@demat.sogelink.fr Tél: 0466709200 Urgence: 0466709200 Dommage: 0466709200	*Document 302692998* Envoyé le 14/02/2018	

Christophe MALLET - MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

site

DAT POLE CADOULE ET BERANGE - PLUVIAL
TSA 70011 SOGELINK
69134 - DARDILLY CEDEX

3m-pole-cadoule-berange-pluvial@demat.sogelink.fr
Tél: 0662873463
Urgence: 0499740279
Dommage: 0499740279

Document 302692999
Envoyé le 14/02/2018

Non sensible

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

site

DAT - RESEAUX STRUCTURANTS
TSA 70011 CHEZ SOGELINK
69134 - DARDILLY CEDEX

3m-reseaux-structurants@demat.sogelink.fr
Tél: 0499549220
Urgence: 0499549220
Dommage: 0499549220

Document 302692996
Envoyé le 14/02/2018

Non sensible

ORANGE-K2 LANGUEDOC ROUSSILLON

site

Service DICT
TSA 70011
69134 - DARDILLY CEDEX

FT62K2_FTO@demat.protys.fr
Tél: 0328300450
Urgence: 0328300450
Dommage: 0810300111

Document 302693000
Envoyé le 14/02/2018

Non sensible

VEOLIA EXPLOITANT HERAULT

XML
mail XML

CHEZ PROTYS P0006
CS 90125
27091 - EVREUX CEDEX 9

3.R090023@declademat.fr
Tél: 0467207373
Urgence: 0969329328
Dommage: 0969329328

Document 302692997
Envoyé le 14/02/2018

Non sensible

AUTRES DESTINATAIRES	COORDONNÉES	SUIVI	RÉPONSE

MAIRIE

email

Service Technique Voirie Communale et Eclairage Public
1 PLACE DE LA REPUBLIQUE
34160 - RESTINCLIERES

mairie.restinclieres@cegetel.net
Tél: 0467866002
Urgence:

Document 302693004
Transmis le 14/02/2018
Réponse
Non requise

Commentaires:

DESTINATAIRE PERSONNEL	COORDONNÉES	SUIVI	RÉPONSE

Réponses des exploitant(s) :

Suite à nos déclarations de projet de travaux du 14 février 2018, nous vous prions de trouver, ci-après, les réponses des exploitants de réseaux situés dans, ou à proximité, de l'emprise des travaux que vous prévoyez de réaliser.

Ces fichiers sont donc établis et fournis sous la seule responsabilité des exploitants de réseaux, SERI ne peut donc pas être tenu responsable au titre de l'utilisation de ces données notamment en cas d'erreur ou d'omission.

N'oubliez pas de renouveler votre DICT si :

- vous n'avez pas commencé vos travaux dans les trois mois à compter de la consultation du téléservice réseaux et canalisations ;
- vous changez la nature et l'emplacement des travaux mentionnés dans votre DICT ;
- vous interrompez vos travaux pendant plus de trois mois ;
- vous réalisez durant plus de six mois des travaux à proximité d'ouvrages sensibles pour la sécurité sans avoir planifié de réunions périodiques avec leurs exploitants dès le démarrage du chantier.

Références réglementaires :
Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du code de l'environnement

© DICT.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N° 14435*03

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : SERI MONTPELLIER
Complément / Service :
Numéro / Voie : 134 rue de Font Caude
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 34080 MONTPELLIER
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20180214025 79DE0
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Cimetière
Personne à contacter (déclarant) : SOUFFLET Bruno
Date de réception de la déclaration : 14 / 02 / 2018
Commune principale des travaux : RESTINCLIERES
Adresse des travaux prévus : grand rue

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - DAT POLE CADOULE E
Personne à contacter : MALLET Christophe
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0662873463 Fax : 0426994217

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL EU ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [ ] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir.
- [ ] Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0499744729

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : pole cadoule et bérange/service voirie

Responsable du dossier

Nom : voirie
Désignation du service : voirie
Tél. : 0499744729

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : CARATHANASSIS Sarah
Signature :
Date : 16 / 02 / 2018 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

© DICT.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N° 14435*03

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : SERI MONTPELLIER
Complément / Service :
Numéro / Voie : 134 rue de Font Caude
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 34080 MONTPELLIER
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20180214025 79DE0
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Cimetière
Personne à contacter (déclarant) : SOUFFLET Bruno
Date de réception de la déclaration : 14 / 02 / 2018
Commune principale des travaux : RESTINCLIERES
Adresse des travaux prévus : grand rue

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - DAT POLE CADOULE E
Personne à contacter : MALLET Christophe
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0662873463 Fax : 0426994217

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL EU ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [ ] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir.
- [ ] Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0499744729

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : pole cadoule et bérange/service voirie

Responsable du dossier

Nom : voirie
Désignation du service : voirie
Tél. : 0499744729

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : CARATHANASSIS Sarah
Signature :
Date : 16 / 02 / 2018 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

© DICT.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N° 14435*03

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : SERI MONTPELLIER
Complément / Service :
Numéro / Voie : 134 rue de Font Caude
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 34080 MONTPELLIER
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20180214025 79DE0
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Cimetière
Personne à contacter (déclarant) : SOUFFLET Bruno
Date de réception de la déclaration : 14 / 02 / 2018
Commune principale des travaux : RESTINCLIERES
Adresse des travaux prévus : grand rue

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - DAT POLE CADOULE E
Personne à contacter : MALLET Christophe
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0662873463 Fax : 0426994217

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL EU ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [ ] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir.
- [ ] Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0499744729

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : pole cadoule et bérange/service voirie

Responsable du dossier

Nom : voirie
Désignation du service : voirie
Tél. : 0499744729

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : CARATHANASSIS Sarah
Signature :
Date : 16 / 02 / 2018 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

16.02.2018 (1/2000)

Plan du réseau des Eaux Usées

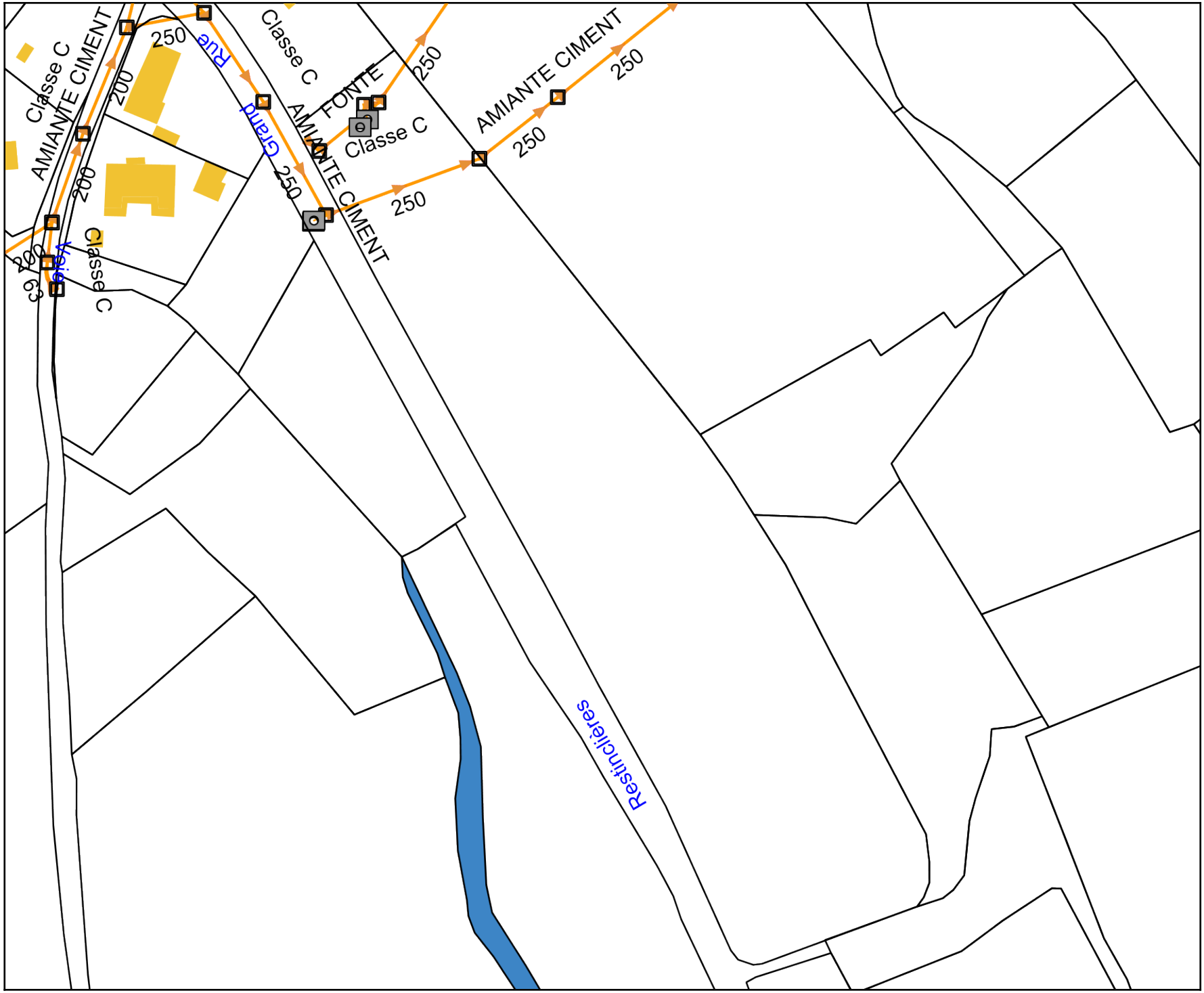

Commune : .

Rue : .

Branchement

Collecteur EU

Regard

Boite de branchement

Batîment

hydrographie

Parcelle

Nom de voie

AQUALTER

© DICT.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N° 14435*03

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : SERI MONTPELLIER
Complément / Service :
Numéro / Voie : 134 rue de Font Caude
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 34080 MONTPELLIER
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20180214025 79DE0
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Cimetière
Personne à contacter (déclarant) : SOUFFLET Bruno
Date de réception de la déclaration : 14 / 02 / 2018
Commune principale des travaux : RESTINCLIERES
Adresse des travaux prévus : grand rue

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - DAT POLE CADOULE E
Personne à contacter : MALLET Christophe
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0662873463 Fax : 0426994217

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL EU ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [ ] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir.
- [ ] Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0499744729

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : pole cadoule et bérange/service voirie

Responsable du dossier

Nom : voirie
Désignation du service : voirie
Tél. : 0499744729

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : CARATHANASSIS Sarah
Signature :
Date : 16 / 02 / 2018 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Gé Eau BRL Exploitation	**Secteur de Garons** **ZAC Aéropôle** **30128 GARONS** **Tél : 04 66 70 92 00** **Fax : 04 66 70 92 29**	**Direction** **1105 Av. Pierre Mendès France** **B.P. 94001** **30001 Nîmes cedex 5** **Tél : 04 66 87 50 00** **Fax : 04 66 87 50 76**	**Secteur de Servian** **P.A.E. La Baume** **2, rue Joseph Montgolfier** **34290 SERVIAN** **Tél : 04 67 32 68 00** **Fax : 04 67 32 68 29**

Imprimé par :lbenezet Edition du : 21/02/2018 Echelle: 1 : 6 699

Précision d'implantation des réseaux = classe C

Les renseignements donnés par ce document ne sont fournis qu'à titre indicatif et non contractuel à une date donnée. Il est expressément précisé que la responsabilité de BRL ne peut en aucun cas être recherchée en raison des imprécisions inévitables de ce document ou des inexactitudes qu'il pourrait comporter. En dessous d'une échelle 1 : 5000ème particulièrement, ce document peut se révéler inexact. Pour tout renseignement sur les ouvrages BRL, merci de contacter les services techniques de Garons (Gard et Est Hérault) ou Servian (Ouest Hérault, Aude et Pyrénées-Orientales). En aucun cas ces plans n'exonèrent tout exécutant de travaux (professionnels, collectivités, sociétés, particuliers, etc.) de respecter la réglementation et nottament de les déclarer selon les procédures DT/DICT en vigueur.

DISPOSITIONS TECHNIQUES GENERALES ET MINIMALES A RESPECTER POUR LA PROTECTION ET L'EXPLOITATION DES RESEAUX DE CONDUITES

Le présent document énonce les précautions minimales préalables à observer pour éviter de porter atteinte à l'état, la solidité ou la stabilité des installations et pour préserver les contraintes d'exploitation de la société BRL Exploitation (BRLE).
Les conduites transportant de l'eau sous pression, il est important de noter que les travaux réalisés à proximité (compacteurs, passage engins de chantier, travaux au BRH …) peuvent provoquer des fissurations entrainant des ruptures brutales de canalisations. Les canalisations peuvent être croisées ou longées par d'autres réseaux non gérés par BRLE.
Ces prescriptions générales n'écartent pas les contraintes et prescriptions pouvant par ailleurs résulter d'autres règlementations (urbanisme, travaux à proximité de réseaux, coordination et sécurité, etc.…) ainsi que celles plus contraignantes pouvant résulter spécifiquement de conventions de servitudes.

Prescriptions générales :

Aucune construction, aucune clôture fixe, aucune excavation ou remblaiement ne devra être réalisée à moins de trois mètres au minimum de l'axe des conduites sous pression s'il s'agit de conduites d'un diamètre égal ou supérieur à 1000 mm, et à moins de deux mètres au minimum de cet axe s'il s'agit de conduites d'un diamètre inférieur à 1000 mm.
Dans le cadre de la législation sur la prévention des endommagements de réseaux lors de travaux, les déclarations de projet de travaux et d'intention de commencement de travaux sont adressées à l'agence de GARONS – 2 Rond-Point de l'Aéropôle 30128 GARONS
Sur demande les opérations de repérages des ouvrages se feront par BRLE qui définira les prescriptions pour la réalisation des sondages. Il est recommandé de présenter à BRLE, au moment de l'élaboration du projet, un plan des aménagements prévus aux abords des conduites et ouvrages

Ceci exposé, en cas de travaux autorisés par BRLE, il est signalé que :

1. Il est impératif de maintenir sur la génératrice supérieure des conduites l'épaisseur du recouvrement existant avant les travaux d'aménagement des terrains et de construction de voirie,
2. Afin de conserver la butée latérale des terres contre la canalisation, tout travail à une distance horizontale de moins d'un mètre sera interdite sans la présence de BRLE
3. En cas de croisement de réseau autorisé par BRLE, une distance de 50 centimètres au minimum devra être respectée, entre les canalisations projetées et celles de BRL à leur point de croisement. A chacun de ces emplacements, il sera placé un signal avertisseur qui sera constitué par des dallettes en béton et/ou un grillage normalisé posé au-dessus des canalisations, de manière à prévenir tout accident en cas d'intervention sur les réseaux.
4. Aucune canalisation, aucun câble ou réseau quelconque ne sera posé en parallèle avec les conduites de BRL à moins de deux mètres de l'axe de ces conduites. Les pylônes, poteaux, lampadaires, regards de toutes sortes seront implantés à une distance minimum de trois mètres par rapport à l'axe des canalisations.
5. La réalisation d'une protection des canalisations de BRL sur toutes les parties de ces canalisations situées sous des chaussées ou des aires de stationnement, le type de protection sera définie au cas par cas par BRLE. Cette protection pourra consister à placer au-dessus de la conduite des dalles de répartition en béton armé ou être d'un tout autre type. Ces travaux seront exécutés par l'intervenant sous les directives et la surveillance de BRLE.
6. Si la réalisation de certains travaux rend nécessaire l'utilisation d'engins ou de matériels susceptibles, de par leur charge, de déstabiliser, voire de provoquer la rupture de certains ouvrages, des protections spécifiques (dalles, longrines, blindage…) devront être installées en accord avec BRLE.
7. Les profondeurs de pose de certains ouvrages enterrés, et les terrassements requis, peuvent risquer de provoquer des décompressions voire des éboulements à proximité des ouvrages BRL. Il est donc impératif de vérifier que les terrassements projetés ne peuvent mettre en péril leur stabilité. S'il s'avère en particulier, que certains ouvrages BRL se trouvent dans le cône d'éboulement des tranchées projetées, l'entreprise devra prendre toute disposition pour effectuer les consolidations de terrains nécessaires à la protection des ouvrages, ceci en accord avec BRLE.
8. Les tranchées seront réalisées de manière à éviter tout mouvement de terrain en contact avec les ouvrages appartenant à BRL.
9. L'utilisation de toute source de chaleur à proximité des ouvrages en matériaux plastiques (PVC, polyéthylène, composite…) est proscrite.
10. Le personnel et les engins de BRLE doivent pouvoir accéder librement, en toutes circonstances, et à tout moment pour assurer l'entretien et l'exploitation du réseau de canalisations et des ouvrages et ce également pendant la durée des travaux. A cet effet, aucun ouvrage BRL ne devra être enclavé à l'intérieur d'une zone clôturée.

Nous attirons particulièrement l'attention du constructeur sur l'intérêt qu'il y a :

a) A éviter que des conduites soient enclavées à l'intérieur des parcelles ou des lots et à s'efforcer de maintenir ces conduites en place sous des espaces publics (espaces verts, parkings, voies de circulation, accotement…).
b) A éloigner au maximum les constructions des canalisations surtout lorsqu'il s'agit de conduites d'un diamètre supérieur à 500mm.
c) A éloigner de la conduite tout ouvrage souterrain, et notamment toute fondation de façon que la pente correspondant à la diffusion des contraintes apportées par l'ouvrage fasse un angle maximal de 45°, compté entre le rebord de la fondation le plus proche de la conduite et la génératrice latérale de la conduite.

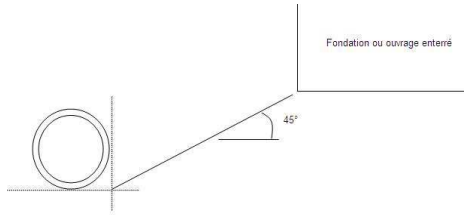

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

cerfa
N° 14435*03

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination	SERI MONTPELLIER
Numéro/Voie	134 RUE DE FONT CAUDE
CP/Commune	34080 MONTPELLIER
Pays	FRANCE

N° consultation du téléservice : 2018021402579DE0
Référence de l'exploitant : 1807045794.180701RDT02
N° d'affaire du déclarant : Cimetière
Personne à contacter (déclarant) : SOUFFLET Bruno
Date de réception de la déclaration : 14/02/18
Commune principale des travaux : RESTINCLIERES, 34160
Adresse des travaux prévus : grand rue

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRLARO- MH Languedoc-Roussillon
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 1 Rue de Verdun
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 30900 NIMES
Tél. : Fax :

Eléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle (1):	Date d'édition (1):	Sensible :	Prof. règl. mini (1):	Matériau réseau (1):
Voir plan			[x]	65 cm	
			[ ]	cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
- [x] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [x] (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
- [ ] Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise Travaux

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Voir chapitre 3.1 du guide d'application (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ○ possible ● impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche au réseau, le cas échéant merci de vous reporter aux recommandations techniques.

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de l'Hérault 0467103418

Responsable du dossier

Nom : M TROUILLET THOMAS
Désignation du service : Bureau d'Exploitation MH
Tél : +33466599418

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : M TROUILLET THOMAS
Signature :
Date : 15/02/18 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V5.10_1.03)

Service qui délivre le document

ENEDIS-DRLARO- MH Languedoc-Roussillon
Bureau d'Exploitation MH

1 Rue de Verdun

30900 NIMES
France
Tél : +330466599418 Fax :
erdf-grdf-urelaro-bexdrdict@erdf-grdf.fr

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1807045794.180701RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multi formats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200ème , il vous faut imprimer chaque page au bon format.

Responsable : M TROUILLET THOMAS
Tél : +33466599418
Date : 15/02/2018
Signature : M TROUILLET THOMAS

(Commentaires_V5.3_V1.0)

TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES
CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts ;
- ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les " travaux " et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.**

1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux,** vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte ;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation ;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procèderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débuter vos travaux.

En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas
NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE

Recommandation par rapport aux distances d'approche

Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

/!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!

Nature	Niveau de tension	Symbologie	Recommandation
Souterrain	HTA BT		Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher.
Aérien	BT Nu		Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre.
	BT Torsadé		Vous devez veillez à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.
	HTA Nu HTA Torsadé		Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

Légende du Plan de Masse

Réseau électrique

- BT : Aérien / Torsadé / Souterrain
- BT ABAN : Aérien / Torsadé / Souterrain
- BT BRCHT
- HTA : Aérien / Torsadé / Souterrain / Galerie
- HTA ABAN : Aérien / Torsadé / Souterrain / Galerie

Appareil de coupure aérien

- Interrupteur non télécommandé
- Interrupteur telecommandé
- Interrupteur non télécommandé avec ouverture à creux de tension

Connexion-jonction

- Connexion Aérienne Chgt Sec.
- Jonction Chgt Sec.
- Jonction Etoilement
- Jonction Extrémité
- Poteau remontée Aéro

Poste électrique

- Poste Source
- Poste DP
- Poste Client HTA
- Poste DP Client HTA
- Poste de Répartition
- Poste de Production
- Poste DP Client-Production
- Poste Client Production
- Poste DP Production
- Poste de transformation HTA/HTA

Armoire HTA

- Armoire à Coupure Manuelle
- Armoire à Coupure télécommandée

Coffret BT

- Coupure
- Fausse Coupure
- Sectionnement
- Coupure rapide
- ADC
- Boite de coupure
- Boite de coupure 3D
- Boite de coupure 4D
- Boite coupe circuit
- RM BT
- Non normalisé

Client BT

- Tarif jaune C4
- Tarif bleu C5
- Client MHRV
- Producteur BT

Zone en projet

N° AFFAIRE

Légende du Plan de détail

BT	HTA
Réseau nappe niveau supérieur	Réseau nappe niveau supérieur
Réseau nappe niveau inférieur	Réseau nappe niveau inférieur
Réseau abandonné	Réseau abandonné
Branchement	
Branchement abandonné	

Fourreau

Accessoires	Symboles et description
Coffret électrique	Coffret réseau et branchement Coffret type REMBT
Armoire électrique	Armoire de comptage BT Armoire HTA
Boîte BT sous trottoir	Réseau Branchement
Jonction	BT HTA
Dérivation	BT HTA
Bout perdu	BT HTA
Remontée aérienne	RAS BT RAS HTA
Noeud topologique	BT pénétrant dans un bâtiment HTA pénétrant dans un bâtiment
Mise à la terre	

A3_2018021402579DE0

Enedis

Format A3 - Plan de masse

0 20m 100m 200m

N

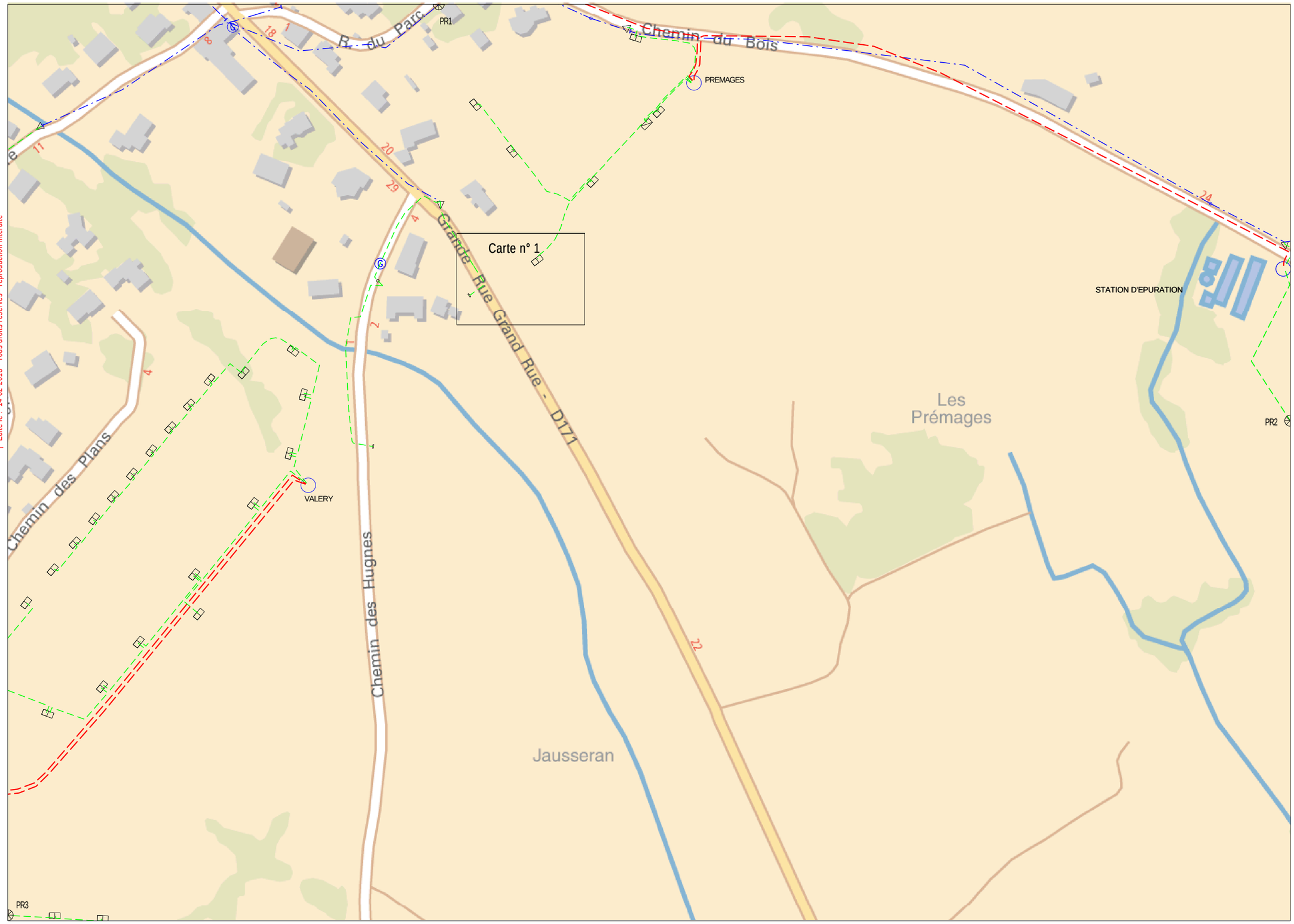

Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Réf. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1 :	43,72287541	4,04100887	
PR2 :	43,72077615	4,04673728	
PR3 :	43,7184322	4,03800933	

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où là il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

Enedis
Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant.
Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).
1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.

2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.
3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux, ...).
Edité le : 14-02-2018 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU

@ IGN/ESRI - 2013

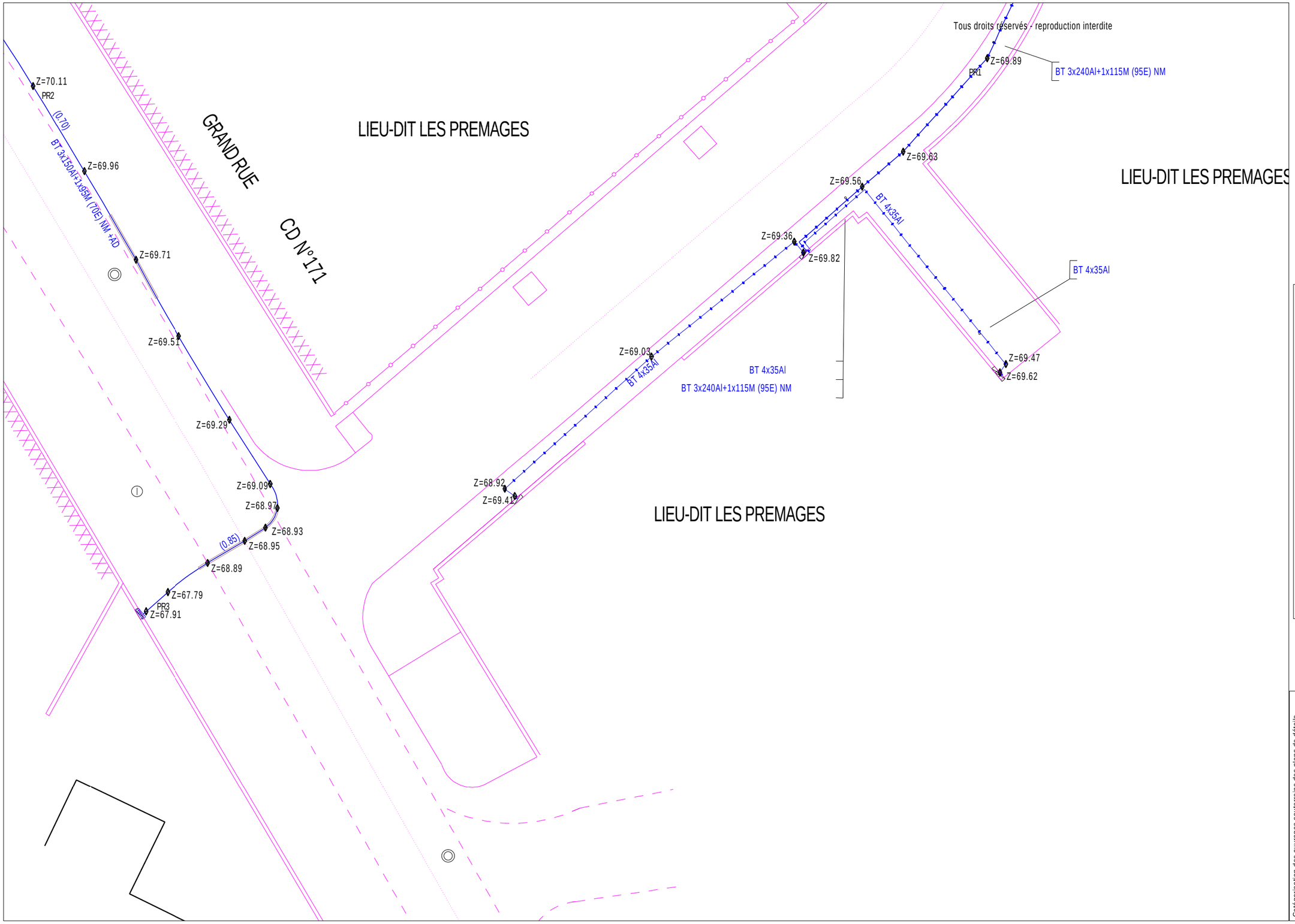

Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Réf. point	Latitude	Longitude
PR1	43,72171611	4,04177374
PR2	43,72170879	4,04112862
PR3	43,72145045	4,04120048

Point d'appui : ou

Système altimétrique : IGN 1969

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT

Classe	Eléments particuliers présents sur la symbologie des ouvrages précités	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détail
A	ou	ou
B	Aucun élément particulier	
C	« ? » ou « Tracé incertain »	? ou Tracé incertain

2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.
3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux, ...).
Edité le : 14-02-2018 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Enedis
Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant.
Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).
1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.

ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU

© DICT.fr - 78425 - 79755 - 163162865 - Cimetière - 19/02/18 12:08 - Chantier GRAND RUE 34160 RESTINCLIERES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

cerfa
N° 14435*03

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : SERI MONTPELLIER
Complément / Service : SOUFFLET Bruno
Numéro / Voie : 134 rue de Font Caude
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 34080 MONTPELLIER
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 201802140259DE0
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Cimetière
Personne à contacter (déclarant) : Bruno SOUFFLET
Date de réception de la déclaration : 14 / 02 / 18
Commune principale des travaux : RESTINCLIERES
Adresse des travaux prévus : GRAND RUE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ORANGE-K2 LANGUEDOC ROUSSILLON - Service DICT
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69449 LYON CEDEX 20
Tél. : 0328304050 Fax : 0321298879

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir.
- [ ] Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : [ ] possible [ ] impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Code 3:SI NECESSITE D UN COMPLEMENT D INFORMATIONSUR LA LOCALISATION DE NOS OUVRAGES VOTRE CONTACT EST: pdcs.alo@orange.com

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810301111

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : SINOQUET JEAN-MARC
Désignation du service : DICT
Tél. : 0328304050

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Jean Marc SINOQUET
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 19 / 02 / 18 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

© DICT.fr - 78425 - 79755 - 163162865 - Cimetière - 19/02/18 12:08 - Chantier GRAND RUE 34160 RESTINCLIERES

ORANGE DT DICT
Pôle DT / DICT
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX

N° en cas d'accrochage : 0810 300 111

Système : Lambert 2 étendu

Échelle : 1/1000

Propriétaires

Orange Autres

Conduite allégée

Conduite enrobée

Artère en pleine terre

Artère aérienne appuis Orange

Artère aérienne appuis EDF

Classe de précision ouvrages: [A B C]

Points topographiques

© Orange 2017

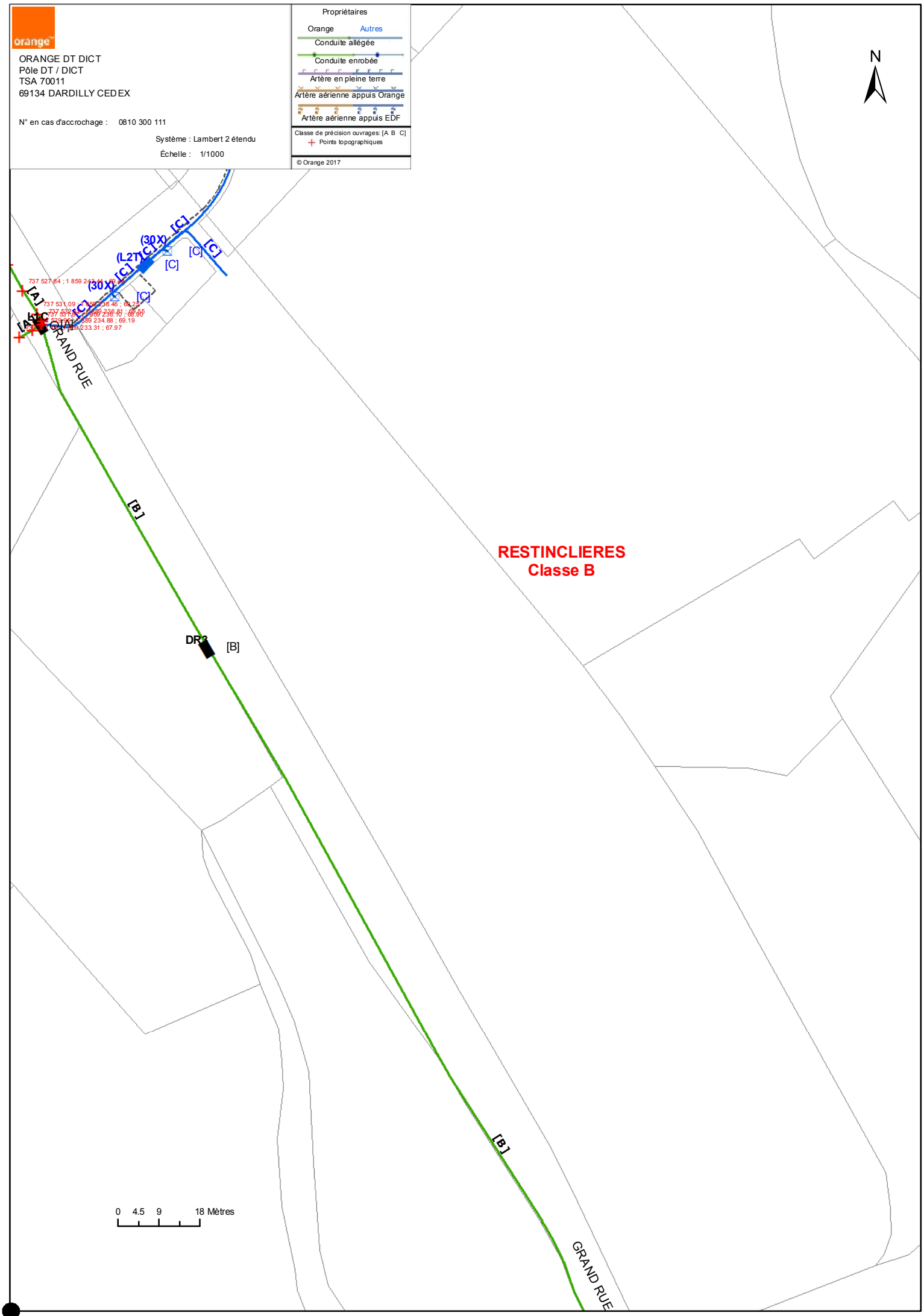

(737524.9388332871 , 1859019.1834549522)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

cerfa
N° 14435*03

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination	SERI MONTPELLIER
Numéro/Voie	134 RUE DE FONT CAUDE
CP/Commune	34080 MONTPELLIER
Pays	FRANCE

N° consultation du téléservice : 2018021402579DE0
Référence de l'exploitant : 1807045805.180701RDT02
N° d'affaire du déclarant : Cimetière
Personne à contacter (déclarant) : SOUFFLET Bruno
Date de réception de la déclaration : 14/02/18
Commune principale des travaux : RESTINCLIERES, 34160
Adresse des travaux prévus : grand rue

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : VEOLIA EXPLOITANT HERAULT
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 765 RUE HENRI BECQUEREL
Lieu-dit / BP : CS 29045
Code Postal / Commune : 34967 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél. : Fax :

Eléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

Références :	Echelle (1):	Date d'édition (1):	Sensible :	Prof. règl. mini (1):	Matériau réseau (1):
			[ ]	cm	
			[ ]	cm	

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [x] (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
- [x] Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0969329328

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : M BUZZINI Jean-Christophe
Désignation du service : Service QSE/DICT
Tél : +33467207430

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : M BUZZINI Jean-Christophe
Signature :
Date : 16/02/18 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 1

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V5.10_1.03)

LES INDICATIONS PORTEES SUR CE PLAN NE SONT DONNEES QU'A TITRE INDICATIF ET PEUVENT A TOUT MOMENT ETRE MODIFIEES. TOUS LES TRAVAUX A EFFECTUER A PROXIMITE DES CANALISATIONS ENGAGENT LA RESPONSABILITE DE L'INTERVENANT. IL LUI APPARTIENT DE VERIFIER, PAR TOUS MOYENS A SA CHARGE, L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS.

Centre Herault

Les branchements et le réseau sont pourvus d'affleurants visibles permettant de les localiser
Classe de précision : C

VEOLIA EAU

Le 16/02/2018

Echelle : 1/2000

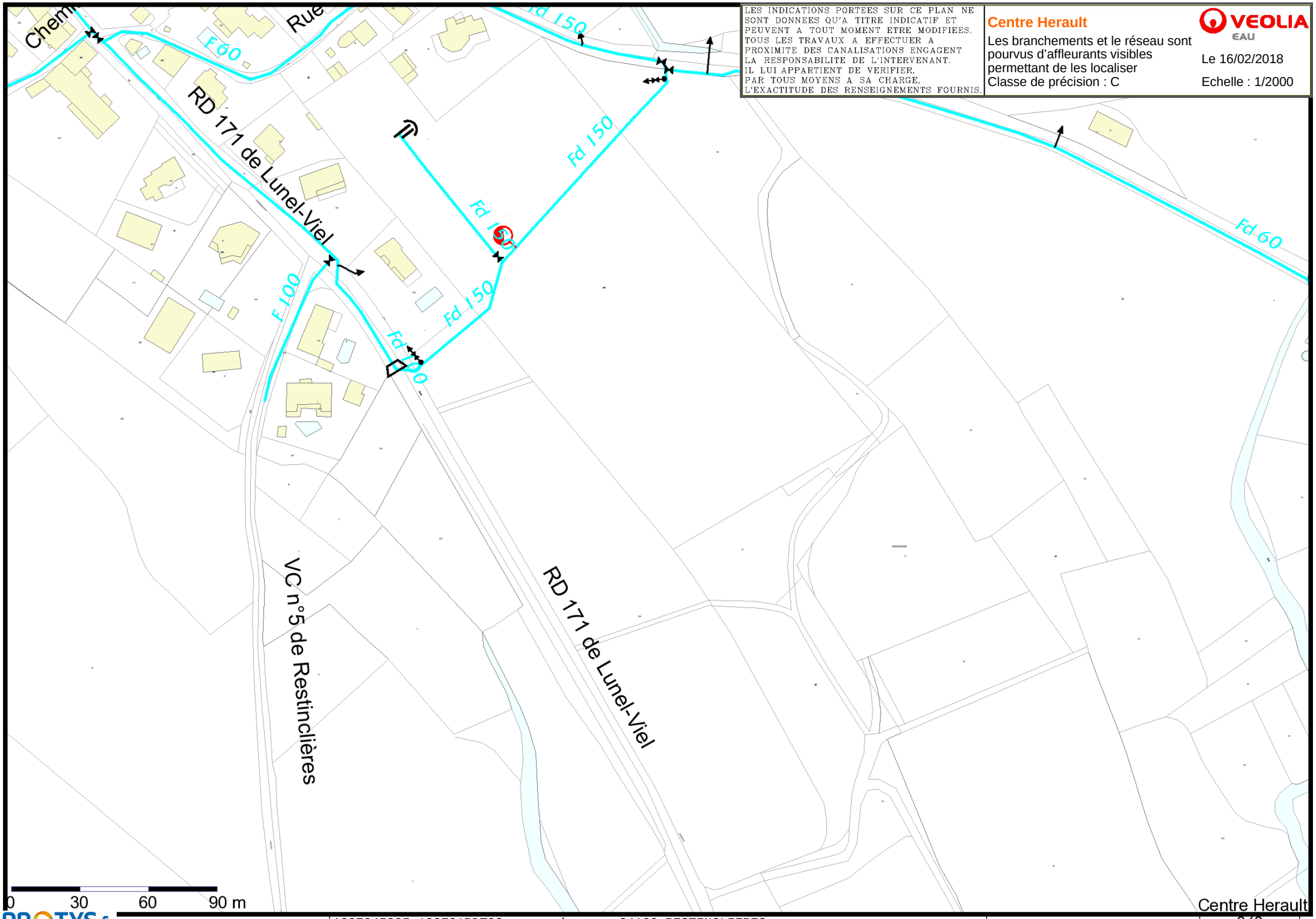

Centre Herault

PROTYS.fr

1807045805.180701RDT02 - grand rue - 34160 RESTINCLIERES